APRÈS ART. 29 N° **I-2633** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º I-2633

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

à l'amendement n° 2520 de la commission des finances

\_\_\_\_\_

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

I. – À l'alinéa 2, substituer au nombre :
« 10 »
le nombre :
« 11 ».
II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :
« 20 »
le nombre :
« 21 ».
III. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

APRÈS ART. 29 N° **I-2633** 

IV. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 25 »

le nombre :

« 26 ».

V. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement permet de corriger une erreur technique.